



CONSEIL MUNICIPAL

EN VISIO-CONFERENCE

SEANCE DU 13 MARS 2021 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2020

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

03) Pacte de Gouvernance

Le pacte de gouvernance, tel que proposé dans le projet transmis aux communes le 8 janvier 2021, affirme les valeurs fondatrices et partagées de l'agglomération qui touchent au respect des identités communales. A ce titre, il place la solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale et précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Le pacte définit, par ailleurs, les modalités de la gouvernance et

le rôle de chacune des instances décisionnelles afin de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre la CAPSO et les communes et préserver l'efficacité de la prise de décision. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance de la CAPSO et ses communes membres. Le projet définitif sera ensuite proposé à l'approbation du conseil communautaire. Il sera demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre la CAPSO et les communes membres sans y apporter de modifications.

Rapporteur : M. le Maire

Culture

04) Rapport d'activité des Musées de Saint-Omer pour l'année 2020

Le rapport d'activité du service des musées, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions mises en œuvre par les musées de Saint-Omer tout au long de l'année 2020. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2020 des musées de Saint-Omer.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

05) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin de l'acquisition de deux peintures, et du don de deux estampes et d'un dessin

Le Musée de l'hôtel Sandelin de la Ville de Saint-Omer, est labellisé Musée de France (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772) et doit de ce fait répondre aux missions fixées au livre IV du Code du Patrimoine. Les musées de Saint-Omer proposent d'intégrer l'acquisition de cinq œuvres dans leurs collections : Deux peintures à huile datant du XVIII^e siècle, deux estampes, et un dessin. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces cinq œuvres à l'inventaire du Musée Sandelin, sous réserve de l'accord de la commission interrégionale pour les acquisitions des Musées de France, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

06) Aménagement de nouveaux parcours permanents au sein du Musée Sandelin et installation d'une alarme incendie au Musée Dupuis– Demandes de subventions

Le nouveau projet de service des musées de Saint-Omer, établi pour 5 ans, entend prendre en compte la totalité de ses missions afin de les articuler au mieux, avec notamment la mise en valeur auprès des publics. Son souhait est de remettre fortement en avant le rayonnement territorial du service sur l'agglomération et au-delà. Ce projet de réaménagement, d'un budget estimé à 70 000 €, peut être subventionné par la Région. De plus, le musée Dupuis ne possède pas actuellement d'alarme incendie au 1^{er} étage. Compte-tenu de la présence régulière d'agents du musée et de la richesse des collections qui y sont exposées, il est proposé d'en installer un. Son coût serait de 28 000 €, et peut être également subventionné par la Région. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Région des Hauts-de-France pour un montant de 43 000 € pour les nouveaux parcours permanents au musée Sandelin et un montant de 16 800 € pour l'installation d'une alarme incendie au musée Dupuis, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière, et d'imputer les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2021.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

07) Procès-verbaux de récolement d'œuvres appartenant aux Musées de Saint-Omer – Musée Sandelin

Le récolement, vérification de la présence des œuvres à partir des inventaires, est donc une obligation pour le propriétaire des collections « Musée de France ». Un premier bilan décennal avait été dressé et entériné par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 septembre 2016. A l'issue de cette première phase, 100% des collections avaient été récolées pour le Musée Henri Dupuis et 49% des collections pour le Musée Sandelin. Deux procès-verbaux validés sont donc présentés, à savoir : Récolement d'objets archéologiques iraniens et récolement d'objets en verre datant de l'époque gallo-romaine au XX^e siècle. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux annexés.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

08) Reconstitution de l'aide aux primo-accédants pour l'année 2021

Depuis sa mise en œuvre en 2016, l'aide à l'accession à la propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a permis d'accompagner plus de 520 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale. Sur le territoire de la Commune de Saint-Omer, 106 ménages ont bénéficié de cette aide. Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional a été prolongé d'une année supplémentaire et se terminera le 31 Décembre 2021. Il sera demandé au Conseil Municipal d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide, fixer le montant de la subvention à 2 000 € par logement pour 10 dossiers, et valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

09) DSIL – AD'AP Ecole Condorcet – Demande de subvention

Par mail en date du 8 Décembre 2020, les Services de la Préfecture nous informent que l'appel à projets Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL 2021) vient d'être mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat. Ainsi, dans le cadre de la procédure précitée, la Ville de SAINT-OMER peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement dont les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021. Les travaux à l'Ecole Condorcet dans le cadre de l'AD'AP seront proposés. Il sera demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2021, ou de tout autre dispositif, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2021.

Rapporteur : Mme C. LAPACZ

10) Réalisation d'une étude pour élaborer le plan guide du Jardin Public – Sollicitation d'un cofinancement de la Banque des Territoires

Dans le cadre du 125^{ème} anniversaire du Jardin Public en 2021, la Ville a engagé une démarche de concertation publique afin de permettre aux Audomarois et aux différents utilisateurs du jardin public de s'exprimer sur ses atouts et leurs attentes. Les conclusions de cette concertation ont été rendues en juillet 2020. Dans la lignée de ces démarches, la Ville de Saint-Omer souhaite être accompagnée dans la réalisation d'un plan guide des parcs et jardins de son territoire. Ce plan guide se traduira par un plan de gestion complet du jardin public (diagnostic, définition d'objectifs à court, moyen et long termes, interventions concrètes à mener, plan de financement pluriannuel, ...) et par une préfiguration/une amorce sur les autres parcs et jardins de la Ville. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cette étude pour élaborer le plan guide des parcs et jardins de la ville, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un cofinancement auprès de la Banque des Territoires, et à établir les documents (convention de cofinancement) y afférant, et de décider de prévoir la dépense en résultant au budget communal 2021.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

11) Programme pluriannuel de rénovation des ponts du Marais audomarois – Demande de subvention

La contractualisation entre la C.A.P.S.O. et le Département a abouti à la prise en compte de manière opérationnelle de la situation sanitaire des ponts du marais. L'identification de quatre ponts répertoriés comme prioritaires lors du Diagnostic pour des travaux de sécurisation a été établie. A partir de ce travail, la Ville de Saint-Omer, le Département et la CAPSO, soucieux des enjeux sécuritaires, ont décidé le lancement des procédures, sur la base de 150 000 Euros TTC par pont. Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève donc à 500 000 Euros H.T. Il sera demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Département et de la C.A.P.S.O., d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2021.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

12) Association l'Avenir du Marais – Subvention en nature

Dans le cadre des besoins de l'Association « L'Avenir du Marais » qui intervient notamment sur le territoire de la Ville de Saint-Omer, il est proposé d'attribuer une subvention en nature s'élevant à 2 735,82 € T.T.C. Il sera demandé au Conseil Municipal d'acter ces dispositions, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

13) Réalisation d'études pour favoriser la place de la nature en Ville – Sollicitation d'un cofinancement de la Banque des Territoires

La ville de Saint-Omer est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable dans l'optique de favoriser la biodiversité en ville, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'agir plus globalement sur les effets du changement climatique. Cette ambition s'est matérialisée par la définition d'une stratégie en faveur de la nature en ville à travers l'élaboration d'un Plan Nature et Biodiversité. Cette démarche partenariale et pluriannuelle, validée dans la délibération cadre du 11 juillet 2020, apporte une vision globale à long terme (>5ans) et permet de définir les interventions concrètes répondant aux objectifs. La Ville de Saint-Omer, souhaite bénéficier, en lien avec Programme Action Cœur de Ville, de l'appui de la Banque des Territoires. Ces études seront menées en lien avec les objectifs du Site Patrimonial Remarquable. Le coût prévisionnel estimatif de ces études s'élève à 60 000 euros HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces études pour favoriser la place de la nature en ville, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements ou la mobilisation d'expertise auprès de la Banque des Territoires, et à établir les documents (conventions de cofinancement) y afférant, et de décider de prévoir la dépense en résultant au budget communal 2021.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

14) Modification de la dénomination de l'allée de desserte du parking de Lyzel

Il a été décidé, en concertation avec la famille, de modifier cette dénomination dans le respect de l'« Histoire », puisque Madame Lucile De Backer Epouse Glaneux portait son nom de jeune fille lorsqu'elle a effectué cet acte de courage. Il sera demandé au Conseil Municipal de nommer cette voie Allée Lucile De Backer épouse Glaneux.

Rapporteur : M. F. SABLON

15) Evolution des modalités de financement des travaux d'effacement des réseaux pour les opérations en cours situées sur le territoire de la Ville de Saint-Omer

Par courrier en date du 30 Novembre 2020, la F.D.E. nous a transmis un projet de délibération ainsi qu'un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, et ce pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux pour la « Réhabilitation de la voirie du Chemin des Baraquements ». Il sera demandé au Conseil Municipal d'acter ces dispositions, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, de procéder aux régularisations comptables pour les mandats et titres déjà émis, d'autoriser le versement à la F.D.E. 62 des subventions d'équipement pour les travaux d'effacement des réseaux, d'autoriser la perception des subventions de la F.D.E. 62 pour l'acquisition du matériel d'éclairage public, de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Rapporteur : M. F. SABLON

16) Plan des Mobilités Actives de la Ville de Saint-Omer – Programme de réalisations 2021

La ville de Saint-Omer a engagé en 2020 la réalisation du Plan concerté des Mobilités Actives, visant à définir les orientations de la politique municipale permettant de faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Il est proposé en 2021 de poursuivre et amplifier cette dynamique concertée avec les partenaires locaux, dans le cadre du comité des mobilités actives notamment. Le coût prévisionnel du programme d'actions 2021 en faveur des mobilités actives s'élève à 545.500€ euros TTC. La ville de Saint-Omer sollicitera la participation de plusieurs partenaires. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme opérationnel de réalisations 2021 en faveur des mobilités actives, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour leur soutien, et à signer les documents y afférant, et de décider de prévoir la dépense en résultant au budget communal 2021.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

17) Plan des Mobilités Actives de la Ville de Saint-Omer - Création d'une aide financière à l'acquisition de vélos

Dans le cadre du Plan des Mobilités Actives, la Ville de Saint-Omer souhaite soutenir l'équipement des ménages audomarois par l'instauration d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et d'équipements de

sécurité et de confort. Au titre de ces politiques d'inclusion, la Ville de Saint-Omer souhaite également favoriser l'acquisition de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'achat des vélos devra être réalisé dans une enseigne présente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Les personnes physiques justifiant de leur résidence principale à Saint-Omer pourront bénéficier de ce dispositif. Il sera proposé au conseil municipal de valider la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo selon la présente délibération et d'en adopter les modalités de mise en œuvre, d'approuver le règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo et le dossier de demande d'aide à l'achat d'un vélo annexés à la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la subvention d'aide à l'achat d'un vélo et à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

Ressources Humaines

18) Déplacement des agents – Aide au développement de la mobilité durable – Modalités d'octroi du forfait mobilités durables

Depuis plusieurs années, la Ville mène une politique volontariste en faveur du développement de la pratique du vélo par la mise en œuvre notamment du Plan de Mobilités Actives. Afin de conforter ces actions et encourager par un accompagnement financier, le recours à des modes de transports alternatifs et durables en direction des agents de la Ville, dès lors qu'ils se déplacent soit à vélo ou dans le cadre d'un co-voiturage pour leurs déplacements domicile-travail. Il sera demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la mise en place du forfait mobilités durables aux agents de la Ville, approuver les modalités d'octroi du forfait, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement du forfait annuel aux agents remplissant les conditions, et acter que les crédits sont inscrits au budget communal.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

19) Personnel Communal - Création et transformation d'emplois – Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ou encore de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements au grade supérieur ou au titre de la promotion interne, après avis de la Commission Administrative Paritaire. Considérant que les besoins des services nécessitent les modifications au niveau des emplois. Il sera proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder à la modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

20) Accueil des stagiaires de l'enseignement – Gratification

La Ville a par délibération du Conseil Municipal n° 23 du 14 juin 2010 institué le principe d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services municipaux. Les dispositions législatives ayant évolué, il convient de formaliser le nouveau cadre juridique applicable à l'accueil et à la gratification des stagiaires. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes : Approuver le principe du versement d'une gratification aux étudiants effectuant un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non ainsi que ceux sur appréciation de l'autorité territoriale, fixer le montant de la gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, préciser que le montant de la gratification forfaitaire sera revalorisé en fonction de la modification des valeurs du plafond de la sécurité sociale, dire que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement, le stagiaire et la Collectivité, autoriser le bénéfice pour les stagiaires des avantages prévus pour les agents de la Ville, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir à cet effet, préciser que les crédits afférents sont inscrits au budget communal, et abroger la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 14 juin 2010.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

Police Municipale

21) Renouvellement de signature d'un protocole avec le Parquet de Saint-Omer relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le Maire

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les premiers passages à l'acte en termes de délinquance, en responsabilisant les enfants et leurs parents, par le biais d'un rappel à l'ordre. Un protocole relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par les maires sera proposé à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal

de Grande Instance de Saint-Omer et Monsieur le Maire de Saint-Omer, pour une durée de trois ans. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement du principe de l'application du Rappel à l'Ordre et autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Procureur de la République à signer le protocole.

Rapporteur : M. F. SABLON

Finances

22) Mise en place de tarifs de location Dojo de la Salle Meldyck

Considérant les demandes de prêt du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du dojo de la salle de la Meldyck située 171 Ter rue de Théroutanne, à Saint-Omer, il sera proposé de mettre en place des tarifs de location pour cet équipement.

Rapporteur : M. J. TRUANT

23) Débat sur les orientations générales du projet de Budget Primitif – Exercice 2021

Il sera fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92~125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. Il est tenu compte des dispositions de la loi « NOTRe » du 7 août 2015.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

Le Maire,



François DECOSTER